



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## exportations

Question écrite n° 26683

### Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les difficultés rencontrées par les professionnels français exportateurs de vins. Ceux-ci sont en effet très inquiets de la chute des exportations de vins aux États-Unis qui les pénalise lourdement. Il le remercie de bien vouloir lui préciser son sentiment sur ce sujet. - Question transmise à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

### Texte de la réponse

Nos positions commerciales sur le marché américain se sont dégradées et les professionnels sont inquiets de cette situation. Globalement, la progression de nos ventes sur le marché américain ralentit fortement depuis 1999, principalement en raison de la faiblesse des ventes des vins de pays et nos parts de marché chutent. Entre 1999 et 2002, les parts de marché des vins français à l'import aux États-Unis sont passées de 26,4 % à 19,8 % alors que celles des vins australiens sont passées de 10,3 % à 20,6 % et celles des vins italiens sont restées stables à 36 %. Pour lutter contre cette diminution de nos parts de marché, il est nécessaire de donner les moyens aux exportateurs de reconquérir et de conquérir les marchés étrangers, d'autant que la consommation française stagne. Les viticulteurs doivent pouvoir répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. Il est aussi indispensable de mettre en place des opérations collectives pour aider les opérateurs français à reconquérir des parts de marché aux États-Unis, tout en sachant que les actions à entreprendre pour modifier les comportements américains s'avèrent délicates à mettre en oeuvre. A ces difficultés structurelles s'est ajouté un ralentissement conjoncturel des exportations de vins français aux États-Unis à cause d'une conjoncture internationale difficile en 2002 et 2003 qui n'encourage pas la consommation de vins. Ce sont surtout les vins d'entrée et de milieu de gamme qui sont touchés. Plusieurs actions d'information et de promotion ont été présentées dans le cadre du plan d'action commercial que le ministre délégué au commerce extérieur a récemment lancé sur les États-Unis. Pour mieux appréhender la situation américaine et en réponse à la demande des professionnels, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ont demandé au Centre français du commerce extérieur de réaliser une étude sur la situation des vins français aux États-Unis, perception et attentes des opérateurs. Les résultats de cette enquête auprès des importateurs américains ont été communiqués aux professionnels en septembre dernier et recommande une augmentation des actions de relations publiques et de promotion de fin d'année. Désormais, ce suivi du marché américain sera assuré spécifiquement par la mise à disposition d'un volontaire international en administration auprès de la mission économique de l'ambassade de France à Washington. Nous allons concentrer les soutiens publics sur les deux salons les plus importants au printemps 2004 qui est, de l'avis unanime des professionnels, la période propice pour relancer notre présence : le salon des grossistes (Wine and Spirit Wholesalers) à Las Vegas en mai et Vinexpo à Chicago en juin. Des actions de sensibilisation et d'information ont été organisées en coordination avec Ubifrance-CFCE pour préparer les exportateurs français à l'entrée en vigueur, en décembre 2003, de la loi américaine sur le bioterrorisme ; un séminaire d'information a été organisé le 12 novembre 2003

ainsi que trois réunions de ce type en province en partenariat étroit avec les Chambres de commerce et d'industrie ; un dispositif d'information internet ad hoc a été mis en place par le CFCE en partenariat avec le groupe France Agricole (page d'accueil bioterrorisme [www.cfce.fr/bioterrorisme](http://www.cfce.fr/bioterrorisme) ; un club et un forum [www.planetexport.fr/club-bioterrorisme](http://www.planetexport.fr/club-bioterrorisme) ont été créés ainsi qu'un espace sectoriel juridique [www.cfce.fr/legifiscal](http://www.cfce.fr/legifiscal)) et une hot line Bioterrorisme pour répondre aux appels urgents des entreprises.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26683

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2003, page 7969

**Réponse publiée le :** 6 janvier 2004, page 66